



ront dans le trésor, comme lui appartenant, soit en vertu du contrat, soit de toute autre manière.

Art. 11. Outre les produits des rentes et contributions ordinaires, anciennes et modernes, qui devront être remis aux commissaires de la banque, et dont le montant sera spécifié par branches dans les répartitions, on y exprimera et on remettra séparément auxdits commissaires, conformément aux ordres royaux communiqués, les sommes qui reviennent : 1° à l'excédant de la contribution du culte et du clergé, des produits des biens du clergé séculier et de ceux en argent pour la vente de ces biens ; 2° aux produits en rente de biens, cens et autres actions qui ne sont pas vendus et ont appartenu aux communautés religieuses, aux droits et cens des communautés religieuses d'hommes et aux autres produits en rentes des biens de ces mêmes communautés ; la banque tiendra à la disposition du gouvernement, pour qu'il les emploie à l'entretien du culte et du clergé et des religieuses, conformément aux lois en vigueur, ou qui seraient promulguées, les fonds désignés dans les deux paragraphes précédents ; 3° au tiers des produits de la vente des tabacs ; 4° au produit total du revenu du papier timbré et des lettres de change. Sont exceptés des remises à faire à la banque, 1° les produits de l'année courante de la vente de la croix et indult quadragésimale qui ont une destination spéciale ; 2° les fonds appartenant aux participes ; 3° ceux provenant des dépôts ; 4° ceux des ventes en argent de biens nationaux ; 5° les sommes nécessaires pour le paiement des frais judiciaires.

Art. 12. D'après la clause qui précède, les trésoreries de provinces et celles des branches spéciales demeureront chargées en se soumettant aux règles établies, 1° des obligations du culte et du clergé jusqu'à la fin de 1844 ; 2° des frais reproductifs ; 3° des frais de justice et de dévolutions ; 4° des participes.

Art. 13. Le gouvernement se réserve de déterminer, d'accord avec la banque, les sommes que la banque devra payer à la fin de septembre et de décembre de la présente année pour la dotation du culte et du clergé jusqu'au complément de 80 millions de réaux dont traite l'art. 4 de la convention du 31 mai dernier. Il se réserve aussi de stipuler alors les moyens de rendre à la banque lesdites sommes dans les trois derniers mois de cette année.

Art. 14. La banque fera les transferts de capitaux en argent ou en or d'un point à l'autre, conformément aux mesures de la direction du trésor contenues dans les notes remises. Il sera alloué à la banque 1 1/2 p. c. pour échange sur le montant des sommes d'excédants dans les provinces pour remises opérées, en ce qui concerne les obligations consignées par le trésor dans ces provinces, ainsi qu'il a été réglé pour le service de novembre, par ordonnance royale du 27 octobre dernier. Si à la fin des trois premiers mois il y avait un changement favorable dans les changes, le gouvernement et la banque s'entendront sur le change à adopter pour les trois derniers mois, et on suivra le taux de 1 1/2 p. c. s'il n'y a pas d'autre convention à cette époque.

La banque ne sera pas obligée de faire le transport de billon d'un capital de province à l'autre, ni de dépôts aux susdites capitales.

L'art 15 est une disposition toute matérielle, n'offrant pas d'intérêt.

Art. 16. Il sera passé à la banque un quartillo p. c. sur le montant des acceptations de lettres de change ou traites délivrées à sa charge, appartenant au crédit ouvert dans le mois dont s'agit. Cette mesure a pour but de mettre de l'uniformité dans la comptabilité des intérêts.

Art. 17. Le solde entre les délivrances faites à la banque, et les dispositions du trésor jusqu'au dernier jour du mois du service, jouira, à partir du 1<sup>er</sup> du mois suivant, de l'intérêt réciproque de 6 p. c. par an jusqu'au remboursement intégral.

Art. 18. Il sera passé à la banque 1 p. c. à titre de commission et pour frais, sur la totalité des dispositions et acceptations des traites du trésor, et 4 p. c. pour la réduction de la monnaie de billon qu'elle recevra des caisses de l'état, et elle ne donnera pas en paiement des traites délivrées par le trésor, conformément aux art. 6 et 14. Il sera également passé à la banque l'intérêt de 6 p. c. sur le montant des billets de commerce ou autres valeurs qu'elle recevra dans les trésoreries, ou qui seraient remises à la banque pour les jours intermédiaires entre le 1<sup>er</sup> du mois suivant, celui où les commissaires recevront ces effets, jusqu'au jour de l'échéance.

Art. 19. En garantie du présent contrat, il sera livré à la

banque, dans tout le courant de juillet prochain, toutes les valeurs que doit recevoir le trésor pour la conversion des traites sur la Havane ; les billets déposés à la banque par le fermier de la rente du sel, et qui sont disponibles pour le gouvernement, et toutes les autres valeurs qui, dans quelque temps et quelque branche que ce soit, contrat ou conversion, doivent rentrer au trésor public, représentent les sommes nécessaires afin que la banque ait des garanties complètes pour tous ses débours. Il est entendu qu'il sera appliqué aussi à cette convention toutes les garanties existant dans l'établissement, et qui sont restées disponibles par les traités conclus antérieurement entre le gouvernement et la banque : ce dernier pouvant faire usage, fin de décembre prochain, des garanties spéciales accordées par le contrat, et de celles qui, provenant d'autres traités, seraient appliquées au présent jusqu'à la somme suffisante pour le remboursement de la part qui lui serait due.

Art. 20. Seront appliqués à la banque en paiement du déficit qui pourrait résulter en sa faveur dans les services compris dans ce traité, les excédants du tiers des revenus du tabac perçus par la direction du trésor pour le paiement des matières premières.

Art. 21. La banque présentera, dans les conditions commerciales, les comptes de cette négociation, dans le délai des deux mois qui suivront celui de chaque service, accompagné des documents justificatifs ; il ne sera passé aucun article par interprétation ou induction, et l'on devra s'en tenir à la lettre et au sens littéral de ce qui sera stipulé.

Art. 22. Le gouvernement donnera les ordres les plus énergiques et les plus efficaces pour l'exécution, dans toutes leurs parties, des articles de la présente convention, et spécialement pour la livraison à la banque, et à ses délégués dans les provinces de tous les produits perçus dans les caisses et dépôts, conformément aux conditions précédentes ; en rendant responsables ceux qui retarderaient les livraisons, ou si l'on remarquait une diminution notable dans une répartition relativement aux produits antérieurs.

ALEJANDRO MON.

### Les Américains dans l'Orégon.

Il paraît que les planteurs des Etats songent décidément à suppléer par leur intervention au manque de résolution de leur gouvernement au sujet du territoire de l'Orégon. Une feuille publiée des renseignements fort curieux sur le moyen employé par ces audacieux aventuriers pour neutraliser peu à peu les prétentions que conserve encore l'Angleterre relativement à la possession des immenses territoires qui s'étendent entre les Montagnes Rocheuses et l'Océan Pacifique.

De hardis pionniers américains, vont par bandes s'établir dans l'Orégon. La diplomatie ensuite s'arrangera comme elle le pourra. C'est un voyage de mille lieues par terre, mille lieues à faire sans rencontrer d'habitations, mille lieues dans des déserts souvent affreux, et semblables au Sahara lui-même ; mille lieues dans un pays fréquemment hérissé de montagnes, coupé par des fleuves profonds.

Peu importe à ces hommes intrépides et aventureux. Ils quittent les admirables terres qui abondent dans la vallée de l'Ohio et de la Wahash ou sur les bords des grands lacs du Nord. Ils se mettent en campagne avec leurs femmes et leurs enfants. Vainement on leur représente que le territoire de l'Orégon n'a peu de terres fertiles, que ce qu'ils abandonnent vaut dix fois ce qu'ils retrouveront après tant de fatigues.

Dans leur humeur conquérante, ils ne veulent entendre à rien. C'est une manie, une fièvre. Le rendez-vous général des émigrants a été donné à l'Indépendance, ville située sur l'extrême frontière de l'état du Missouri, qui comme on sait, est tout entier au-delà du Mississipi. On part de là par troupes de cent cinquante à deux cents, emportant des vives et emmenant des troupeaux de toutes sortes, des bœufs de labour ou de trait, des chevaux, des mules, des taureaux et des génisses, des moutons et des porcs. On est armé, enrégimenté sous l'autorité de chefs renommés par leur bravoure. Dans les montagnes, des passes praticables pour les charrettes ont été découvertes ; c'est par là qu'on se dirige. L'Expositor, l'un des journaux qui se publient à l'Indépendance, disait, dans un numéro du commencement de mai, ce qui suit :

« Au moment même où nous écrivons ces lignes, ce sont de nouvelles files de chariots qui arrivent, et les nouveaux venus sont salués par les cris de joie des émigrants déjà réunis ici. Tous ont l'air d'aller à une fête. Cette foule ne manque de rien : il s'y trouve une grande quantité d'hommes aisés, versés

dans l'agriculture. En regardant défilier un convoi, nous avons vu dans l'un des chariots, une jeune femme charmante qui y faisait le ment des ouvrages d'aiguille, comme si elle eût été dans son salon. Le chariot était garni d'un tapis ; il y avait des sièges commodes, avec une glace ; c'était un vrai boudoir portatif. Chaque chariot est six à huit bœufs de grande taille. Les conducteurs ressemblent à des soldats des hommes de six pieds, membres en proportion de leur hauteur. Le nombre des émigrants déjà rassemblés est de deux à trois mille. »

### La traite en Portugal.

Un décret de la reine de Portugal, fixant les tarifs des taxes pour les îles du Cap-Vert, contient, à la suite de l'énumération des diverses classes de poissons, de noirs, de produits chimiques, de denrées coloniales, de métaux, de bitumes, machines, une clause spéciale pour les esclaves. Nous donnons cette disposition :

« Pour chaque esclave, prisé ou non, valide ou infirme (vu que ce ne soit point un enfant à la mamelle), qui sera porté de Guinée dans cet archipel, il sera payé 2,400 reis (ron 7 1/2 fl.) au lieu d'embarquement, et 9,600 reis (31 fl.) de débarquement.

« Les esclaves qui seront importés de quelques autres îles portugaises en Afrique, paieront également 9,600 (31 fl.) comme droit d'entrée.

« Tout esclave qui sera transféré de ce même archipel à la possession portugaise quelconque où l'esclavage existe, ou par un habitant qui s'absentera pour un temps déterminé ou indéfini, ne sera point assujéti à la taxe d'exportation, mais restera exclusivement attaché au même maître.

« Si la personne qui se fait accompagner de l'esclave n'est son véritable maître, ou si elle en emmène plus d'un au nombre fixé dans l'autorisation, elle paiera le droit pour tous.

« Les esclaves qui, pour quelque motif que ce soit, sont transférés d'un point à un autre de l'archipel du Cap-Vert, sont exempts du droit, pourvu qu'il soit justifié de l'absence de la taxe à leur arrivée dans ces mêmes îles. »

### Nouvelles de Suisse.

Zurich, le 6 juillet

« Demain s'ouvrira la session ordinaire de notre diète.

« Parmi les cinquante à soixante objets dont elle aura à s'occuper et dans lesquels figure depuis treize ans la refonte des constitutions fédérales, les questions qui captivent surtout l'attention publique à un haut degré sont la question des jésuites et les réclamations des cantons ultramontains pour le rétablissement de tous les couvens supprimés par Argovie en 1841.

« La première de ces questions, celle des jésuites, a été l'intérêt, on peut dire, tout nouveau, depuis que Lucerne franchissant le Rubicon et méconnaissant les sages avis des vateurs éclairés de toute la Suisse, a fait le pas décisif, en solennellement le 30 juin l'enseignement supérieur des pères de la congrégation. Cette circonstance, qui a causé la plus douloureuse dans tous les cantons, imprimant des débats de l'assemblée fédérale, une physionomie peut-être animée encore que lors de la dernière diète extraordinaire, tandis que Lucerne eût retiré spontanément et en temps son funeste décret, comme les plus puissantes constitutions lui en faisaient un devoir, on aurait peut-être fermé les yeux sur les établissements formés par les jésuites dans les cantons du Valais, de Fribourg et de Schwyz. Mais qu'un canton se permette à ce point de ne tenir aucun compte des réclamations nationales et de braver la volonté de l'immense majorité de la Suisse, c'est ce que la diète ne saurait tolérer sans mettre sa mission.

« Bien que, suivant toutes apparences, cette session ne puisse encore voir sortir de l'enceinte fédérale aucun arrêté définitif, il est certain que le parti qui veut l'expulsion des jésuites a plutôt gagné que perdu du terrain. Les instructions envoyées aux jésuites sont en général plus homogènes, et d'entre elles ne craignent pas d'insister sur l'emploi de moyens coercitifs. On sait qu'à Saint-Gall le déplacement des voix dans le grand-conseil peut placer ce canton sur le terrain que Berne et Zurich. Quant au grand-conseil de Lucerne, il sera amené tôt ou tard, par la force des choses, à se joindre à l'exaspération d'une grande partie de la population, à abandonner la politique tortueuse qu'il suit aujourd'hui, à se joindre à la Suisse, c'est ce que la diète ne saurait tolérer sans mettre sa mission.

— Comment les autres se sont-elles trouvées toujours sous notre main en l'absence de notre gouvernant ?

— C'est vrai... à quoi bon chercher l'explication de ce mystère ? nous ne la trouverions pas... Voyons la lettre, peut-être sera-t-elle pour nous meilleure que les autres.

Et les deux sœurs lurent ce qui suit :

« Continuez à adorer votre père, chères enfants, car il est bien malheureux, et s'il est involontairement causez tous ses chagrins ; vous ne saurez jamais les véritables sacrifices que votre présence lui impose ; mais, hélas ! il est victime de son devoir paternel ; ses peines sont plus cruelles que jamais ; ne parlez-lui surtout de démonstrations de tendresse qui lui causent encore plus de chagrin que de bonheur : chacune de vos caresses est un coup de poignard pour lui, car il voit en vous la cause innocente de ses douleurs.

« Chères enfants, il ne faut cependant pas désespérer ; si vous avez assez d'empire sur vous pour ne pas le mériter à la douloureuse épreuve d'une tendresse trop expansive, soyez réservées, soyez affectueuses, et vous allégeriez ainsi un peu de ses peines. Gardez toujours le secret, même pour le brave et bon Dagobert, qui vous aime tant ; sans cela, lui, vous, votre père, et l'ami Dagobert, qui vous écrit, courrez de grands dangers, puis-que vous avez des secrets si terribles.

« Courage et espoir, car on désire rendre bientôt pure de tout chagrin la tendresse de votre père pour vous, et alors quel beau jour !... Pâle être n'est-il pas ! »

« Brûlé de tant de noms les autres. »

Cette lettre écrite avec tant d'adresse, qu'en supposant même que les orphelines l'eussent reconnue à leur père ou à Dagobert, ces lignes eussent été tout au plus considérées comme une indiscretion étrange, fâcheuse, mais presque excusable, dans la manière dont elle était conçue ; rien en un mot n'était plus perfidement calculé, si l'on songe à la perplexité cruelle où se trouvait placé le maréchal, et à la douleur sans cesse entre le chagrin d'abandonner de nouveau ses filles, et le besoin de manquer à ce qu'il regardait comme un devoir sacré. La tendresse, la sympathie de cœur des deux orphelines, était mise en jeu par ces avis affectueux, les deux sœurs s'apercevant bientôt qu'en effet, leur présence était à la fois douce et cruelle à leur père ; car, quel que fût, à leur aspect, il se sentait incapable de l'abandonner, et alors, malgré lui, la pensée d'un devoir accompli se présentait à son visage. « Ah ! les pauvres enfants ne pouvaient manquer d'interpréter ces nuances dans le sens funeste des lettres anonymes qu'elles recevaient. Elles s'étaient perchées sur un arbre, par un motif quelconque qu'elles ne pouvaient pénétrer, leur présence était souvent importune, pénible pour leur père. De là, venait le tristesse croissante de Rose et de Blanche ; de là, une sorte de crainte, de réserve, qui, malgré elles, comprimait l'expansion de leur tendresse filiale ; embarrassé douloureux que le maréchal, aussi abusé par ces ap-

parences inexplicables pour lui, prenait à son tour pour de la tiédeur ; alors son cœur se brisait, sa loyale figure trahissait une peine amère, et souvent, pour cacher ses larmes, il quittait brusquement ses enfants...

— Et les orphelines, atterrées, se disaient :

— Nous sommes cause du chagrin de notre père ; c'est notre présence qui le rend si malheureux.

« Que l'on juge maintenant du ravage qu'une telle pensée, fixe, incessante, dut apporter dans ces deux jeunes cœurs aimants, timides et naïfs. Comment les orphelines se seraient-elles défilées de ces avertissements anonymes, qui parlaient avec vénération de tout ce qu'elles aimaient, et qui d'ailleurs semblaient chaque jour justifiés par la conduite de leur père envers elles ? Déjà victimes de trames nombreuses, ayant entendu dire qu'elles étaient environnées d'ennemis, on conçoit que, fidèles aux recommandations de leur ami inconnu, elles n'avaient jamais fait confiance à Dagobert de ces ébruits où le soldat était si justement apprécié.

Quant au but de cette manœuvre, il était tout simple : en harcelant ainsi le maréchal de tous côtés, en le persuadant de la tiédeur de ses enfants, on devait naturellement espérer vaincre l'hésitation qui l'empêchait encore d'abandonner de nouveau ses filles pour se jeter dans une aventureuse entreprise ; rendre au maréchal la vie si amère, qu'il regardât comme un bonheur de chercher l'oubli de ses tourments dans les violentes émotions d'un projet téméraire, généreux et chevaleresque, telle était la fin que se proposait Rodin, et cette fin ne manquait ni de logique, ni de possibilité.

Après avoir lu cette lettre, les deux jeunes filles restèrent un instant silencieuses, accablées ; puis, Rose, qui tenait le papier, se leva vivement, s'approcha de la cheminée, et jeta la lettre au feu en disant d'un air craintif :

— Il faut bien vite brûler cette lettre ;... sans cela, il arriverait peut-être de grands malheurs.

— Pas de plus grand que celui qui nous arrive, dit Rose avec abattement.

— Causer de tels chagrins à notre père, quelle peut en être la cause ?

— Peut-être, vois-tu, Blanche, dit Rose, dont les larmes coulèrent lentement, — peut-être qu'il ne nous trouve pas telles qu'il nous aurait désirées ; il nous aime bien comme les filles de notre pauvre mère qu'il adorait ; mais, pour lui, nous ne sommes pas les filles qu'il avait rêvées. Me comprends-tu, ma sœur ?

— Oui... oui... c'est peut-être cela qui le chagrine tant... Nous sommes si peu instruites, si sauvages, si gauches, que à sans doute honte de nous ; et, comme il nous aime malgré cela... il souffre...

— Hélas ! ce n'est pas notre faute ; notre bonne mère nous a élevées dans ce désert de Sibirie, comme elle a pu...

— Oh ! notre père, en lui-même, ne nous le reproche pas, sans doute ; mais, comme tu dis, il en souffre.

— Surtout s'il a de ses amis dont les filles soient bien belles, talent et d'esprit ; alors, il regrette amèrement que nous ne soyons pas elles.

— Te rappelles-tu, lorsqu'il nous a menées chez notre oncle Adrienne, qui a été si tendre, si bonne pour nous qu'il nous a fait admirer : avez-vous vu, mes enfants ? Qu'elle est belle, Mlle Adèle ! quel noble cœur, et avec cela quel noble grâce, quel charme !

— Oh ! c'est bien vrai... Mlle de Cardoville était si belle, sa voix, ce, qu'en la regardant, qu'en l'écoutant, il nous semblait que nous étions plus de chagrin.

— Et c'est à cause de cela, vois-tu, Rose, que notre père, en partant à notre cousin et à tant d'autres belles demoiselles, ne doit de nous... Et lui, si aimé, si honoré, il aurait tant aimé être fier de nous !

Tout à coup Rose, mettant sa main sur le bras de sa sœur, dit :

— Ecoute... écoute... on parle bien haut dans la chambre.

— Oui... dit Blanche, en prêtant l'oreille à son tour ;

— che... c'est son pas...

— Ah ! mon Dieu... comme il élève la voix, il a l'air bien en colère, peut-être venir...

Et à la pensée de l'arrivée de leur père... de leur père adoré, les deux malheureuses enfants se regardèrent avec effroi.

Les éclats de voix devenant de plus en plus distincts, plus plus tout tremblante, dit à sa sœur :

— Ne restons pas ici ;... viens dans notre chambre...

— Pourquoi ?

— Nous entendrions, malgré nous, les paroles de notre père, et nous doutons que nous sommes là...

— Tu as raison... viens, viens, — répondit Blanche en se précipitant.

— Oh ! j'ai peur... je ne l'ai jamais entendu parler d'un ton si terrible !

— Ah ! mon Dieu !... dit Blanche en palissant et en se précipitant, — c'est à Dagobert qu'il parle ainsi.

— Qu'est-ce qu'il dit donc alors... pour qu'il lui parle d'un ton si terrible !

— Hélas !... c'est quelque malheur...

— Oh !... ma sœur... ne restons pas ici ;... cela fait trop de bruit, nous irons dans la chambre de Dagobert.

Le bruit retentissant d'un objet lancé ou brisé à côté de sa voisine, épouvanta tellement les orphelines, que, sans mot dire, elles se précipitèrent dans leur chambre, dont elles se fermèrent la porte.

Expliquons maintenant la cause du violent courroux de leur père.



chevêque aura à se rétracter sur le champ, faute de quoi il sera suspendu de ses fonctions et privé de son traitement.

— Le Castellan prétend que les télégraphes électriques ont été inventés en Espagne. Pour prouver cette assertion, il cite le passage suivant de la Gazette de Madrid du 25 novembre 1796.

Le prince de la Paix ayant appris que M. D. F. Salva avait lu à l'académie des sciences un mémoire sur l'application de l'électricité à la télégraphie et présenté en même temps un télégraphe électrique de son invention, a voulu l'examiner, et, charmé de la promptitude et de la facilité avec lesquelles il fonctionnait, il l'a fait voir au roi et à la cour; lui-même, l'a fait fonctionner.

L'infant D. Aufoir a voulu faire un autre télégraphe plus complet, et il a examiné quelle force d'électricité il faudrait pour se servir du télégraphe à diverses distances, soit sur terre, soit sur mer. Des expériences utiles ont eu lieu, nous en parlerons plus tard.

— Tom Pouce, en ce moment en représentation à Bruxelles, vient d'être victime d'un vol. Pendant une séance qu'il donnait dans la salle de la société philharmonique, on avait placé sur la table où se trouvait la chaise, le canapé, enfin tout le mobilier en miniature du Lilliputien, une boîte contenant ses bijoux et les tabatières qu'il a reçues dans ses voyages des grands personnages auxquels il a été présenté. Au moment où le jeune nain se disposait à danser, tout le monde s'est approché de lui à quelques pas de la table, et un adroit filou qui gisait cette boîte en a enlevé une épingle en or, ornée d'une émeraude et entourée de diamans. L'auteur de ce vol hardi a pu s'esquiver en se mêlant à la foule des curieux.

— Samedi dernier, la gare du chemin de fer de Rouen a été le théâtre d'un tragique événement. Un homme bien vêtu et paraissant âgé de quarante ans était dans l'embarcadere, au milieu des voyageurs qui allaient partir par le convoi de six heures du soir, quand tout-à-coup il sortit, se plaça sur l'un des côtés du péristyle et se porta au coup plusieurs coups de canif. Le sang jaillit avec abondance; ce que voyant, un employé accourut; mais, avant qu'il fût arrivé, l'inconnu ramassa le técanif qu'il avait laissé tomber, se fit de nouvelles incisions et tomba à la renverse. Heureusement un médecin se trouvait là; on lui apporta la boîte de secours déposée à la gare, et il administra au blessé tous les soins nécessaires. Celui-ci a été ensuite transféré à l'Hôtel-Dieu.

Voici maintenant l'explication de ce tragique événement: Vendredi dernier, un agent supérieur de la police anglaise était arrivé à Rouen, avec la mission de requérir l'arrestation et l'extradition d'un individu né en Angleterre, qui, employé dans une maison de commerce importante de Londres, avait disparu, enlevant à ses patrons des valeurs d'un moins 600,000 francs, et que l'on supposait réfugié à Rouen.

Après des investigations infructueuses, l'agent anglais, désespérant de trouver ici l'homme qu'il cherchait, s'était décidé à se rendre à Paris samedi soir, par le convoi de six heures. C'est au moment du départ de ce convoi qu'est arrivé l'événement que nous venons de rapporter.

Ce que personne n'eût deviné alors, et ce qui a été découvert depuis, c'est que l'individu qui a essayé, dans la gare, de se donner la mort, est précisément celui qui venait arrêter l'agent anglais. Arrivé de Paris à Rouen le matin, il allait monter en wagon pour retourner à Paris, lorsqu'il aperçut l'officier de police. Il se crut reconnu, et, pendant que l'autre prenait tranquillement place et roulait vers Paris, lui, à moitié mort, restait en otage à la police rouennaise.

Hier, l'agent de police de Londres est revenu de Paris, et le blessé, qui est en bonne voie de guérison, a subi un interrogatoire. On a trouvé sur lui 60 fr. seulement, et il refuse de dire où sont les valeurs considérables qu'il a détournées. Cependant on croit avoir quelques traces.

## VARIÉTÉS.

### DE LA SITUATION DES ARTS AUX ÉTATS-UNIS.

C'est une erreur de croire que le développement industriel et commercial d'une nation nuit aux progrès des arts; l'histoire nous en offre de nombreux exemples de peuples chez lesquels la plastique atteignit un haut degré de perfection au même temps où l'esprit d'entreprise et de spéculation agrandissait la fortune publique. Les Grecs d'Égine, sans parler des Athéniens, furent longtemps les plus hardis trafiquans de l'antiquité, et les restes de leur sculpture sont d'une beauté sans pareille. Au moyen âge, Venise nous offre le spectacle d'une cité maîtresse de la mer, entrepôt des richesses de l'Orient, mondanité des produits de son luxe l'Europe à demi barbare, et créant en même temps ses merveilles architecturales, ces peintures admirables qui font de la reine de l'Adriatique le diamant du monde moderne.

La Hollande fonda ses colonies à l'Orient et à l'Occident, semait ses vaisseaux sur les deux océans, à l'époque où le génie de Rubens décorait les palais de France et de Espagne. L'ère de prospérité commerciale et la richesse fut aussi celle de la splendeur de son école. Partout l'activité et la richesse, fruits des grandes entreprises, répandaient le luxe, raffinaient le goût, stimulaient et récompensaient le talent. Il n'est donc pas juste de dire que l'esprit de calcul, le développement des affaires, l'industrialisme prédominant des grandes combinaisons industrielles sont antipathiques à l'art, comme le dit un poète ainsi qu'un livre de développement des arts. Il y a, au contraire, plutôt simultanéité dans le progrès de la richesse matérielle et intellectuelle d'un pays; nous n'en voulons pour exemple plus frappant que celui qui se présente en France pendant quinze ans.

Peut-être, si ce fait est constant chez les peuples favorisés comme ceux de l'Occident, par une organisation politique et par le sentiment inné de la forme, il ne l'est pas dans les vieilles civilisations comme la nôtre, où les conditions de l'étude des grands modèles n'ont pas dépendu qu'un genre pour féconder le talent. Il n'est point de même chez un peuple neuf, tel que les États-Unis, où le goût et l'héritage des arts des siècles précédents. Nourri dans une civilisation où les supputations du négoce, la pensée tendue vers un seul but, l'usage du calcul, sérieux, n'a longtemps eu que ce but te divise: Make Money, c'est-à-dire l'argent. Il n'a songé, pendant cinq ans, qu'à la prospérité intérieure de son vaste territoire, à accroître ses voies de communications, à pousser ses colonies, à constituer des villes et des batons à vapeur, à multiplier les manufactures, de travail immense ne s'est pas fait sans peine ni sans effort; mais, pendant que les hommes pour s'affranchir, est venue la lutte avec les choses, pour vaincre, il n'a fait rien moins, pour triompher des obstacles, que l'énergie et l'activité combinées du peuple entier.

Durant cette période d'antagonisme, les données sensibles, le raffinement social lui sont demeurés inconnus. Marchant droit devant lui, l'Américain a longtemps ignoré l'urbanité qui adoucit les relations, les manières intelligentes qui charment l'esprit en l'éclairant. Les peintres, peu appréciés, ont été rares et médiocres, les sculpteurs inconnus. Maintenant, il est équitable de dire qu'un progrès sensible s'est opéré dans le caractère national. La littérature a commencé le mouvement; nous connaissons déjà les écrivains qui y occupent un rang éminent. On peut affirmer qu'à cette heure, les arts ont leur tour, et

vettes double influence, réagissant sur les mœurs, exercera un effet salutaire, en leur étant ce qu'elles ont encore de brute et d'inculte.

Quelques documens qui nous sont parvenus nous fournissent des notions sur les premiers artistes qui se sont distingués jusqu'ici aux États-Unis. Elles sont assez rares pour mériter d'être consignées ici. Ce sont autant de renseignements qui serviront plus tard à l'histoire de l'art au dix-neuvième siècle.

Les peintres américains qui se sont rendus célèbres avant l'époque de l'indépendance des États-Unis, sont revendiqués par l'Angleterre comme lui appartenant; il est juste cependant d'en reporter l'honneur à la mère-patrie. Le plus fameux et le plus ancien est, sans contredit, Benjamin West. Il naquit en Pensylvanie, en 1708, y fut élevé, et peignit son premier portrait à Lancaster, en Pensylvanie. En 1758, comme il manquait absolument de modèles et d'encouragemens, West ne tarda pas à se rendre à Londres; ce fut là qu'il exécuta presque tous ses grands ouvrages. Il fut particulièrement favorisé par Georges III, qui le traita avec beaucoup de libéralité. En 1792, l'Académie royale le nomma son président. On ne peut nier que les œuvres de ce peintre n'aient été considérablement plus estimées de son temps qu'elles ne le sont aujourd'hui. West se place fort au-dessus de ses contemporains, la plupart extrêmement médiocres; nous exceptons, bien entendu, Reynolds. Ses compositions ont un caractère de grandeur, et sont remarquables par l'effet piquant de la lumière.

On peut même avancer qu'il est le premier peintre qui ait recherché et obtenu ces effets vifs et hardiment contrastés, que la vignette de nos jours a poussés si loin. Il est fâcheux que West ait abusé de ce moyen fantastique jusqu'à l'absurde. Son défaut est l'exagération; comme Fuseli, il tombe souvent dans une enflure d'expression mélodramatique outrée; ses attitudes dégénèrent en contorsions violentes et impossibles. Parfois, cependant, West a rencontré juste, et nous connaissons de lui une lady Macbeth, dans la scène de somnambulisme, d'un caractère saisissant. Il fut fort admiré durant sa vie, si l'on en juge par le prix de ses tableaux. Son Christ rejeté fut vendu 3,000 guinées (fl. 37,500); la Mort sur son cheval pâle, 2,000 guinées (25,000 fl.); la mort de Nelson, 850; et la mort de Wolfe, 500 guinées. Ces dernières peintures ont été fort bien gravées, et sont populaires.

John Singleton Copley naquit à Boston, en 1738. Il y fit ses premiers portraits en 1760, et se perfectionna successivement les hommes les plus éminens de son temps en Amérique. Ainsi que West, il se rendit à Londres pour se perfectionner dans l'étude de son art et acquit bientôt une grande renommée. Il est le père du Lord Lyndhurst actuel, et le peintre de Boston peut se vanter d'avoir donné à l'Angleterre un lord chancelier.

Gilbert Charles Stuart, dont les portraits l'ont fait proclamer à Londres l'égal de Van Dyck, était originaire de Rhode-Island, en 1754. Quoiqu'il eût résidé quelque temps en Angleterre, il n'oublia pas néanmoins sa patrie, et il pratiqua son art pendant plusieurs années à Boston, où ses ouvrages sont estimés à un haut prix. Le seul portrait véritable et authentique de Washington est par Charles Stuart, bien qu'il ait été souvent mal copié et gravé. L'original a été acquis pour l'Athénæum de Boston, où il tient la place que mérite un si précieux trésor national.

On compte soixante-un artistes américains depuis l'indépendance, la plupart vivans. Parmi eux, il y a sept sculpteurs, treize graveurs, quatre architectes et cent-sept peintres. Un goût bien pur n'a sans doute pas présidé au choix de cette liste, dont nous épargnons les noms aux lecteurs. Nous nous bornerons à indiquer les titres particuliers qu'ont quelques peintres américains à échapper à l'oubli.

Dunlap a été un peintre d'histoire distingué et a écrit une histoire des arts du des arts aux États-Unis, ouvrage mal conçu, mais amusant. Trumbull fut un des aides-de-camp de Washington au commencement de la guerre de l'Indépendance et assista aux principaux événemens de cette période. Cependant il ne tarda pas à quitter l'armée pour se livrer entièrement à la peinture. C'est à lui qu'on doit la représentation de plusieurs faits mémorables de l'histoire américaine; on recueille ses ouvrages et ils forment maintenant une partie de la galerie Trumbull, à Neff-Haven, dans un édifice construit pour cet objet. Quatre grands tableaux historiques commandés à ce peintre par le congrès, ont été placés dans la rotonde du Capitole à Washington; La manière de Trumbull a été sévèrement critiquée; cependant il est difficile de ne pas lui reconnaître des beautés d'un ordre élevé. Le colonel Trumbull fut nommé président de l'Académie américaine des beaux-arts et a vécu honoré jusqu'à l'âge de quatre-vingt-six ans. En 1841, il publia un livre, les Souvenirs de mon temps, ouvrage fort intéressant, rempli d'anecdotes sur ses contemporains d'Europe et d'Amérique.

Vanderlyn fut un artiste de talent; il est très-connu en Europe. Son Ariane et son Marius sur les ruines de Carthage furent exposés en 1808 à Paris, et l'auteur reçut la médaille d'or des mains de Napoléon. Un portrait de Washington en pied, qui avait été commandé à Vanderlyn par le congrès, au prix de 1,000 dollars, fut également admiré qu'on lui vota unanimement une somme additionnelle de 1,500 dollars.

Le plus illustre des peintres vivans des États-Unis est sans contredit Leslie; il naquit à Londres de parens américains, et revint en Amérique à l'âge de cinq ans. Elevé à Philadelphie, ce fut là que ses goûts pour la peinture se développèrent. Depuis il est retourné en Angleterre, où il s'est acquis une réputation qui le place au-dessus des Landseer, des Stanfield, des Turner et des Newton.

Allston a été généralement considéré comme le premier des artistes de l'Union, et il est estimé en Europe. En Italie on le nommait le Titien américain. Healy a visité la France et a reçu de nombreuses commandes du roi. Il a copié pour lui la plupart des tableaux et des portraits d'Angleterre les plus renommés, et en outre une série complète des présidents de l'Union.

Powers est le plus réputé des sculpteurs américains; il est maintenant à Florence. Mais c'est surtout en gravure qu'il faut reconnaître que les Américains ont le mieux réussi jusqu'ici. Ils ont hérité de la finesse et de l'habileté du burin anglais. Les plaques qui servent à distinguer les bank-notes sont de petits chefs-d'œuvre en taille-douce. Durant passe pour le meilleur graveur des États-Unis.

Nous terminerons cette énumération que nous avons considérablement abrégée, en observant qu'une exposition annuelle, d'environ deux cents cinquante objets d'arts, a lieu à Boston et une autre à New-York, comprenant environ quatre cents ouvrages. Il y a à New-York une société constituée sous le titre d'Union de l'art américain, composée de trois mille membres, payant une souscription annuelle de 5 dollars (12 francs). A la dernière séance annuelle, il a été distribué entre les secrétaires soixante-sept objets d'art, dont beaucoup de tableaux de valeur. Les membres ont droit en outre à une belle gravure.

L'Académie des beaux-arts de Pensylvanie, celle de Philadelphie, ont aussi des exhibitions de peinture. Il y en a à Charleston et sur plusieurs autres points du territoire. Ce qui manque principalement, c'est une galerie composée de tableaux des anciens maîtres de Flandre et d'Italie, qui puissent servir de modèles et d'encouragemens aux élèves. Il y a bien quelques galeries particulières, mais elles sont en petit nombre.

Ajoutons que quatorze peintres et sculpteurs américains étudient en ce moment à Rome et à Florence, et l'on se convaincra, ainsi que nous l'avons dit en commençant, qu'il s'opère un mouvement aux États-Unis, favorable au développement des arts, qui donne, sinon des fruits pour le présent, au moins des espérances fondées pour l'avenir.

### Théâtre-Royal-Français.

Lundi 12 juillet 1845. (Représentation n. 26.)

### Le Cultivateur.

Mlle BOUVARD remplira pour la dernière fois le rôle de Zarah. On commencera à 8 heures.



## AVIS.

Le soussigné a l'honneur d'informer le Public qu'il vient de CHANGER DE DOMICILE et qu'il se charge de toutes commandes en Cuisine et Pâtisserie Française, tant pour la Campagne que pour la Ville.

Appartemens Meublés à Louer Présentement. C. LAMBERT. Heerenstraat, sect. K, N. 263.

## AVIS.

Mme VAN DER MARK, Couturière, se recon aux Dames de cette résidence pour tout ce qui concerne son état. (Nobelstraat, N. 65.)

### Correspondance Musicale.

Prinsestraat, 374, à LA HAYE.

## L'AMATEUR.

PUBLICATION MUSICALE PARAISSANT LE QUINZE DE CHAQUE

et composée de :

- 1. Deux romances, grand format,
2. Une cavatine de 4 à 6 pages, gravées sur planches.

Prix 35 cents.

Le numéro du 15 de ce mois contient :

- 1. La Fille de l'Orfèvre, romance de LOUISA
2. Le Pirate, mélodie de FÉLICIÉ
3. GRAND AIR DE CHARLES VI, musique de chanté par Mme Dorus (2e partie).

ON S'ABONNE

chez MM. les directeurs de postes et chez les principaux libraires du Royaume.

## AVIS.

### Établissement HET EILA AU LEIDSCHENDAM.

On y trouve une Cave abondamment et bien fournie; dîners, de soupers, composés de poisson, volaille et en général de tout ce délicat et de confortable.

La belle, spacieuse et salubre localité de cet établissement, permet d'y recevoir la plus brillante et la plus nombreuse société, appartemens garnis sont disposés pour logemens, et des remises recevoir les chevaux et les voitures.

Le maître actuel ne négligera rien pour mériter toute la confiance. Sous peu l'éclairage au gaz sera organisé dans l'établissement, ainsi qu'il recommande à l'attention du public fashionable de la et d'autres villes adjacentes, ainsi qu'aux étrangers visitant la peut s'y livrer aux agrémens de la pêche; un jeu de croasse, de tric-trac et autres récréations, telles qu'escarpolette, courses sur sont à la disposition des amateurs.

J. OTTEN.

### Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 11 Juillet.

Table with columns for 'COURS 10 juill.' and 'COURS 11 juill.'. Rows include various financial instruments like 'Dette active', 'Dette différée', 'Obligations', etc., with numerical values.

### Bourse de Paris du 10 Juillet.

Table with columns for 'COURS 10 juill.' and 'COURS 11 juill.'. Rows include 'France', 'Espagne', 'Naples', 'Pays-Bas', 'Belgique', 'Etats-Unis' with various financial data.

### Bourse d'Anvers du 10 Juillet.

Table with columns for 'COURS 10 juill.' and 'COURS 11 juill.'. Rows include 'Métalliques', 'Naples', 'Ardons', 'Passive', etc.

### Bourse de Londres du 9 Juillet.

Table with columns for 'COURS 9 juill.' and 'COURS 10 juill.'. Rows include '3 % Cops', '2 1/2 % Holl.', 'Portug.', etc.

### Bourse de Vienne du 8 Juillet.

Table with columns for 'COURS 8 juill.' and 'COURS 9 juill.'. Rows include 'Métalliques', 'Dito', 'Lots de fl.', etc.

LA HAYE, chez Léopold Lobenberg, Dépôt-général à Amsterdam chez M. Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Ruyt.